



DROIT D'ALERTE

Corbigny, le 16 octobre 2020

À Monsieur le Président du CHS-CT,

Par la présente et par annotation du cahier ad-hoc, les représentants signataires de Solidaires Finances, CFDT et CGT Finances déposent un droit d'alerte concernant l'ensemble des agents de la DDFIP 58.

Faits constatés et motifs :

Au vu du rapport d'expertise, demandé par les représentants du personnel du CHS-CT, qui stipule, (page 57 du rapport) :

« Certains montrent des signes de dépression. L'impact sur les personnes est très élevé et il y a un risque de plusieurs cas d'absences prolongées. Nous considérons que cette situation est dangereuse, car ne pas pouvoir sortir du doute et ne pas considérer qu'il y a des perspectives au travail, une issue, sont souvent des causes de pensées suicidaires. »

Depuis, de nombreuses années, les différentes politiques d'austérité n'ont fait qu'augmenter, les risques psycho-sociaux pour l'ensemble des agents de notre direction, quel que soit le service : fermetures de sites, suppressions de postes, fragmentation des tâches, etc.

Et alors que ce rapport est connu par vos services depuis le mois de mars, date à laquelle, il a été remis aux membres du CHS-CT, vous avez annoncé au mois de septembre, la fermeture de 3 sites (Luzy, Moulins-Engilbert et Saint-Saulge) et 1 service (le SIE de Cosne-Cours-sur-Loire) au 31 décembre 2020. Ces annonces, bien que prévisibles au vu du NRP, démontrent que notre direction se moque de l'état de santé, aussi bien physique que psychologique, de ses agents, pour satisfaire les exigences de la direction générale.

Au vu de ce constat, nous exerçons **un droit d'alerte** portant sur toutes les conséquences sur la santé physique et psychologique des agents du département de la Nièvre lors de la mise en place du nouveau réseau de proximité et notamment sur les points suivants :

- la démarche de prévention
- charges de travail/effectifs
- formation
- accueil
- conduite du changement.